

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

~~~~~

**SÉANCE DU 13 AVRIL 2015**

~~~~~

**Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

**Délégations de vote :**

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Araceli ÉTCHENIQUE donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

~~~~~

**4B - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 - EAU POTABLE**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que le projet de Budget Primitif 2015 du Service Annexe de l'Eau est équilibré comme suit :

**SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 1 013 893.00 €.
- Recettes : 1 013 893.00 €.

**Dépenses :**

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

- Equipements hydrauliques - Lourtau : 118 000 €.
- Réhabilitation rue d'Aspe : 232 000 €.
- Réhabilitation captage source du Lourtau : 100 000 €.
- Bassin Jardin Public : 45 000 €.
- Equipements hydrauliques régulation : 40 000 €.

**Recettes :**

L'amortissement des immobilisations : 191 183.94 €.

L'excédent 2014 reporté : 105 762.36 €.

Enfin, l'emprunt : 716 946.70 €.

**SECTION D'EXPLOITATION :**

- Dépenses : 1 439 345.24 €.
- Recettes : 1 439 345.24 €.

**Dépenses :**

Les charges d'exploitation sont en augmentation du fait notamment de l'augmentation des fluides et des redevances à reverser à l'agence Adour Garonne. Globalement, l'augmentation est toutefois contenue à 2.24 %.

Les charges de personnel évoluent assez notablement dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble des services municipaux.

**Recettes :**

Le prix global du m<sup>3</sup> d'eau reste fixé à 0,84 € (HT). Il ne subit aucune augmentation.

Le prix de l'eau vendu à l'extérieur qui a fait l'objet de nouvelles conventions avec les communes et syndicats avoisinants connaîtra globalement une indexation.

La redevance de pollution domestique reversée à l'Agence Adour Garonne s'élève à 200 000 €, la redevance prélèvement à 94 000 €.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2015 du Service des Eaux ci-dessus arrêté aux montants cités,
- **FIXE** le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 0,84 € HT pour l'Oloronais,
- **PRECISE** que le prix facturé aux communes et syndicats voisins fera l'objet d'une indexation, comme prévue dans les conventions.
- **PRECISE** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2015.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 13 avril 2015.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/ 04/ 2015



LE MAIRE,

  
Hervé LUCBÉREILH

